



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2018-129

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2018

Sommaire

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

13-2018-06-01-001 - Arrêté portant habilitation de la société dénommée "POMPES FUNEBRES FEUTRIER" sise à EYGUIERES (13430) dans le domaine funéraire, du 01 juin 2018 (2 pages)	Page 3
13-2018-05-25-004 - Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers (7 pages)	Page 6
13-2018-05-17-007 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 14
13-2018-05-17-008 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 16
13-2018-05-17-009 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 18
13-2018-05-17-010 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 20

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-06-01-003 - Arrêté modifiant l'arrêté région 1101 du 12 décembre 2017 portant désignation des représentants de l'Administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs. (2 pages)	Page 22
13-2018-06-01-004 - Arrêté modifiant l'arrêté région 322 du 14 mars 2018 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs. (3 pages)	Page 25
13-2018-06-01-002 - Arrêté modifiant l'arrêté région 550 du 7 juin 2017 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat. (2 pages)	Page 29

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

13-2018-06-01-001

Arrêté portant habilitation de la société dénommée
"POMPES FUNEBRES FEUTRIER" sise à EYGUIERES
(13430) dans le domaine funéraire, du 01 juin 2018



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE, DE LA LEGALITE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES ELECTIONS E DE LA REGLEMENTATION
DCLE/BER/FUN/2018/N°**

**Arrêté portant habilitation de la société dénommée
« POMPES FUNEBRES FEUTRIER » sise à EYGUIERES (13430)
dans le domaine funéraire, du 01 JUIN 2018**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), (notamment les articles L2223-19 et L2223-23) ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'ordonnance n° 2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires (article 1 - § IV) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret susvisé ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 27 juillet 2017 portant habilitation de la société dénommée « POMPES FUNEBRES FEUTRIER » sise Faubourg Reyre à EYGUIERES (13430) dans le domaine funéraire jusqu'au 26 juillet 2018 ;

Vu la demande reçue le 29 mai 2018 de Madame Cécile JIMENEZ (née FEUTRIER), Présidente, sollicitant le renouvellement de l'habilitation de la société dénommée « POMPES FUNEBRES FEUTRIER » sise Faubourg Reyre à EYGUIERES (13430) dans le domaine funéraire ;

Considérant que Madame JIMENEZ, justifie de l'aptitude professionnelle requise par les fonctions de dirigeant dans les conditions visées à l'article D.2223-55-13 du code, l'intéressé est réputé satisfaire au 1^{er} janvier 2013, à l'exigence de diplôme mentionnée à l'article L.2223-25,1 du CGCT ;

Considérant que la demande est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La société dénommée « POMPES FUNEBRES FEUTRIER » sise Faubourg Reyre à EYGUIERES (13430) représentée par Madame Cécile JIMENEZ (née FEUTRIER), Présidente, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques ;
- fourniture des housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- transport de corps avant mise en bière
- transport de corps après mise en bière
- fourniture de corbillards
- fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro d'habilitation attribué est : **18/13/581**.

Article 3 : L'habilitation est accordée pour 1 an à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : L'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 27 juillet 2017 susvisé, portant habilitation sous le n°17/13/581 de la société précitée, est abrogé.

Article 5 : L'opérateur funéraire habilité peut confier à un ou plusieurs sous-traitants la réalisation de tout ou partie des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres. Ce dernier doit être habilité pour la prestation qu'il sous-traite ; de même que les sous-traitants doivent être habilités pour chacune des prestations du service extérieur qu'ils fournissent de manière habituelle aux familles.

Article 6 : La présente habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée par le préfet du département où les faits auront été constatés, conformément aux dispositions de l'article L2223-25 du code général des collectivités territoriales, pour les motifs suivants :

- 1° non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L 2223-23,
- 2° non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3° atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de mes services, d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Arles, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FAIT à MARSEILLE, le 01 JUN 2018

Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau,

SIGNE

Marylène CAIRE

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2018-05-25-004

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

Arrêté
portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
-Promotion de la journée nationale des sapeurs-pompiers-

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu la note d'information relative à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers du 24 novembre 2017 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1

Les médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du corps départemental des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône dont les noms suivent :

MÉDAILLE D'ARGENT AVEC ROSETTE
(à titre posthume)

M. HENRY Gilles, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Bouilladisse

MÉDAILLE GRAND'OR

M. BIONDI Jean-Marc, lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. BUQUOY René, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Allauch

M. CASSERRA Louis, commandant de sapeurs-pompiers professionnels au groupement Nord

M. CIMOLINO Daniel, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

M. DANEL Guy, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Arles/Salins-de-Giraud

M. GABARRA Jean-François, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Salon-de-Provence

M. GARBIN Ernest, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (plateau technique risques industriels)
M. ISNARD Jean-Luc, lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. PAUL Patrick, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. PICCIOLI Pierre, commandant de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. RICHAUD Marc, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Auriol
M. RIERA Jean-Marc, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence

MÉDAILLE D'OR

M. BALLESTER Frédéric, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. BERTUCELLI Yves, lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. BODIN Philippe, lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au groupement Centre
M. BOLADO Luis, lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Carnoux-en-Provence
M. CANO Jean-Luc, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Luynes
M. CASAGRANDE Jean, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours (plateau technique risques industriels)
M. CORRE Yves, commandant de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. COUENNE Richard, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Pélissanne
M. CRASSOUS Vincent, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
M. DUMAS Marc, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels au groupement Ouest
M. GERMAIN Frédéric, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Bouilladisse
M. GERMAIN Jean-Pierre, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. LACROIX Raymond, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. LAGASIO Serge, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours d'Auriol
M. LAMBIN Vincent, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Arles/Salins-de-Giraud
M. MARÉCHAL Eric, lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Allauch
M. MATTEOLI Jean-Louis, lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. MIALOUX Jean-Louis, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. MICHEL Max, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Luynes
M. MOULET Hervé, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Arles/Salins-de-Giraud

M. NAVARRO Francis, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Allauch
M. PASQUALINI Jean-Marc, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
M. PERALTA Francisco, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. PERARD Frédéric, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aubagne
M. SENCRISTO Pascal, lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au centre de formation départemental des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône
M. SERANO Franck, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Luynes
M. SQUILLARI Laurent, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Bouilladisse
M. TUPPUTI Emmanuel, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aubagne
M. VARGAS Henri, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Allauch
M. VENEL Olivier, commandant de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. VIDORET Vincent, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de formation départemental des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône

MÉDAILLE D'ARGENT

M. ALONZO Philippe, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
M. BRANTHONNE Grégory, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aubagne
M. CALVACCA Patrice, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
M. DE TURRIS Daniel, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
Mme DELAVOIE Karine, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. FERAUD Allan, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Lambesc
M. GERBAL Gilles, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de formation départemental des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône
M. GIRAUD Davy, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Auriol
M. JACQUET Nicolas, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
M. JAURAS Christophe, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Istres
M. KHEZZANE Hakim, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Arles
M. NICOLAS Philippe, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Rognac
M. OLIVIER Fabien, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Cuges-les-Pins
Mme RIZZO Sylvie, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aubagne
M. SAINT-PAU Christophe, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Tarascon
M. TAILLARD Damien, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. TUR Olivier, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours d'Allauch
M. VICECONTE François, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch

MEDAILLE DE BRONZE

- M. ADLER Nicolas, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Salon-de-Provence
- M. ADRAGNA Marc, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Lambesc
- M. AÏDOUCHE Aziz, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
- M. ARIAS Nicolas, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
- M. AUTARD Jonathan, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Noves-Cabannes
- M. BAGNOLI Jonathan, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
- M. BALSAMO Nicolas, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Salon-de-Provence
- Mme BARTHELME Nathalie, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Saint-Etienne-du-Grès
- M. BASSO Frédéric, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Salon-de-Provence
- M. BEAULIEU Thierry, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Eyguières
- M. BELGACEM Hassen, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
- M. BENNE Jérôme, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
- M. BENOIT Marc, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
- M. BERENGER Francis, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Ciotat-Ceyreste
- M. BERTUCCI Sylvain, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Lambesc
- M. BIANUCCI Florian, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Roque-Charleval
- M. BLANCHARD Jacques-Olivier, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Cassis
- M. BONHOMME Maxime, sapeur-pompier professionnel au centre de secours d'Aubagne
- M. BOTTE Olivier, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Tarascon
- M. BOULLENGER Rémi, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Carnoux-en-Provence
- M. BOUQUET Benoît, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Saint-Rémy-de-Provence
- M. BRARD Jérôme, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Sénas
- M. BRIERE Benjamin, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Cassis
- M. BRUY Alexandre, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
- Mme CADOR épouse PETIT Audrey, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Lambesc
- M. CANONGE Cédric, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Tarascon
- M. CARBONCHI Jean-Claude, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Tarascon
- Mme CARNEVALE Magali, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Lambesc
- M. CASAZZA Rémi, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Rognac

M. CAUDEVEL David, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Miramas
M. CEA Nicolas, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Saint-Etienne-du-Grès
M. CHARRON Geoffroy, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Lambesc
M. CHAUSSON Jean-François, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Tarascon
M. COLAPRISCO Eric, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Rognac
M. DEALESSANDRI Christophe, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. DEMOUSTIER Emmanuel, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Cassis
M. DEROUILLÉ Nicolas, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Saint-Rémy-de-Provence
M. DOLCINO Stéphane, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Lambesc
M. DUFOUR David, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Saint-Rémy-de-Provence
M. DUCLAUX Joël, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Saint-Etienne-du-Grès
M. ELHAOUZI William, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Saint-Rémy-de-Provence
Mme FERRI Corinne, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de La Ciotat-Ceyreste
M. FONTAINE Jean-Louis, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Graveson
M. FONTAINE Julien, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
M. FOURNIER Yoann, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Miramas
M. GASTALDI Luca, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Roque-Charleval
M. GAUTHIER Xavier, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Rognac
M. GLEIZE Nicolas, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Allauch
M. GONDRAIS Jérôme, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Salon-de-Provence
M. GONZALES Jean-Claude, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Gémenos
M. GROLIER Frédéric, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Saint-Etienne-du-Grès
M. HERNANDEZ Christophe, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours d'Eyguières
M. HERRMANN Thomas, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Eyguières
M. HUGUES Florent, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
M. JIMENEZ Abel, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Tarascon
M. JOLLY Pierre-Yves, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Salon-de-Provence
M. JOURDAN Yann, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Roque-Charleval
M. KAUFFMANN Anthony, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Rognac
M. LAFITTE Rémy, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Berre l'Etang

M. LHOMME Matthieu, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Saint-Rémy-de-Provence
M. LIKION Danique, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Salon-de-Provence
M. MADELAINE Matthieu, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Rognac
M. MARIN Frédéric, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Lambesc
M. MARTEL Olivier, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Tarascon
Mme MARTIN Caroline, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Rognac
M. MATTERA Thierry, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
Mme MAURO épouse FAURE Aurélie, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Lambesc
M. MERY Emmanuel, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de formation départemental des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône
M. MESTRE Yannick, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Tarascon
Mme MOUTON Audrey, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. MOYA Sébastien, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
M. NAVARRO Jérôme, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Saint-Rémy-de-Provence
M. NOLANE Fabien, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
M. PAPPOLA Benjamin, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Ciotat-Ceyreste
M. PERALTA Thomas, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. PISTON Jean-Christophe, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aubagne
M. PROTIN Sébastien, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Carnoux-en-Provence
M. RANGON Nicolas, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
M. REDOULOUX Kewing, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Tarascon
M. REGNIER Alexandre, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
M. REY Cédric, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Tarascon
M. REYNAUD Bertrand, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
M. RIQUELME Alexandre, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Carnoux-en-Provence
M. ROUGEAS Jean-Nicolas, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
M. ROUSSEL Romain, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Tarascon
M. RUDNICKI Stéphane, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. RUSÉ Philippe, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Roque-Charleval
M. SALMI Hossemi, caporal de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Rognac

M. SALORT Sébastien, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Rognac
M. SANCHIS Thomas, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Saint-Etienne-du-Grès
Mme SAVORNIN Elodie, caporal de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Istres
M. SCHLEGEL Fabien, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. SENBEL Patrick, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Gémenos
M. SEPTIER Loïc, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Noves-Cabannes
M. SERISOLA Régis, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Carnoux-en-Provence
M. SERTIC Alexis, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Ciotat-Ceyreste
M. STALDER Laurent, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Rognac
M. TABOULOT Eric, caporal de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Istres
M. TURPIN Fabrice, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. VANNINI Fabrice, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Ciotat-Ceyreste
M. VIOT Jérôme, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Saint-Rémy-de-Provence

Article 2

Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 25 mai 2018

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2018-05-17-007

Récompense pour acte de courage et de dévouement



**PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

**Arrêté accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite
et
Le préfet de police des Bouches-du-Rhône
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 11 janvier 2018 sur le sauvetage d'un homme se débattant dans les eaux du Vieux-Port ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône et du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône dont les noms suivent :

Mme Christelle LAMY, brigadier de police
M. Emmanuel PANTALEO, gardien de la paix
M. Thomas VIRLOGEUX, brigadier de police

ARTICLE 2

Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 17 mai 2018

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Signé

Signé

Olivier de MAZIÈRES

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2018-05-17-008

Récompense pour acte de courage et de dévouement



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

Arrêté
accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 26 décembre 2017 lors d'un feu d'appartement en portant secours à une personne âgée piégée sur son balcon ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une **lettre de félicitations** pour acte de courage et de dévouement est décernée aux sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône dont les noms suivent :

M. ARNOLD Lee-Roy, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours d'Istres

Mme AZCOYTIA Véronique, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Istres

M. HERBÉ Lionel, sapeur-pompier volontaire au centre de secours d'Istres

ARTICLE 2

Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 17 mai 2018

Le préfet,

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2018-05-17-009

Récompense pour acte de courage et de dévouement



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

Arrêté
accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 23 juillet 2017 en portant secours à un homme grièvement blessé à la suite d'une rixe entre personnes fortement alcoolisées sur la commune de Plan-de-Cuques ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une mention honorable pour acte de courage et de dévouement est décernée au sapeur-pompier du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône dont le nom suit :

M. TORTIA Loïc, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch

ARTICLE 2

Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 17 mai 2018

Le préfet,

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2018-05-17-010

Récompense pour acte de courage et de dévouement



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
Mission Vie Citoyenne

Arrêté
accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant l'acte de courage et de bravoure accompli le 19 août 2017 lors d'un feu de forêt sur la commune d'Aubagne ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône dont les noms suivent :

M. BALDACCHINO Patrick, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Carnoux-en-Provence

M. DIDIER Hugo, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Carnoux-en-Provence

M. FALLETTA Enzo, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Carnoux-en-Provence

M. VESCOVALI Johann, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Carnoux-en-Provence

M. VIGNON Mathieu, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Carnoux-en-Provence

ARTICLE 2

Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 17 mai 2018

Le préfet,

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-06-01-003

Arrêté modifiant l'arrêté région 1101 du 12 décembre 2017 portant désignation des représentants de l'Administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Direction des Ressources Humaines

Bureau des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Bernadette SOL
Tél. : 04 84 35 46 86

REGION 468

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRETE REGION 1101 DU 12 DECEMBRE 2017

PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE

COMPETENTE À L'EGARD DU CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2018 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Magali CHARBONNEAU, Sous-Préfète hors classe, Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Secrétaires Administratifs ;

Vu l'arrêté Région 1101 du 12 décembre 2017 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Secrétaires Administratifs ;

Sur la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral Région 1101 du 12 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Magali CHARBONNEAU, Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône	Mme Myriam GARCIA, Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
M. Hugues CODACCIONI , Secrétaire Général adjoint du SGAMI de Marseille	M. Yves HOCDE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
M. Jean-Marc SOUEIX, Lieutenant-Colonel, Officier adjoint « Ressources Humaines » de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mme Céline BURES, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI de Marseille
M. Serge JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Var	M. Christian UDO, Chef du bureau personnel civil de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse	M. Pierre SCHIES, Directeur des Ressources, de l'Immobilier et de la Logistique de la Préfecture des Alpes-Maritimes
Mme Françoise TAHERI, Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes Maritimes	Mme Fabienne TRUET-CHERVILLE, Directrice des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle	
M. Francis SANCHEZ Mme Sylvie CLEMENT	Mme Marie-Anne GAY Mme Magali IVALDI
Secrétaire Administratif de classe supérieure	
Mme Jocelyne GUIERMET Mme Audrey HERBRETEAU	Mme Stéphanie RAMIREZ Mme Pascale CONDO
Secrétaire Administratif de classe normale	
Mme Laurence GUIDINI Mme Christiane PEYRE	Mme Marie-Josée PICCO M. Jean-Roch DUVAL

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, 1^{er} juin 2018

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale



Magali CHARBONNEAU

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-06-01-004

Arrêté modifiant l'arrêté région 322 du 14 mars 2018 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs.



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Direction des Ressources Humaines

Bureau des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Bernadette SOL

Tél. : 04 84 35 46 86

REGION 467

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRETE REGION 322 DU 14 MARS 2018

PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE

COMPETENTE À L'EGARD DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du Ministère de l'Intérieur ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjointes Administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2018 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Magali CHARBONNEAU, Sous-Préfète hors classe, Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté Région 322 du 14 mars 2018 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjointes Administratifs ;

Sur la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06 - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Télécopie : 04 84 35 46 00

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral Région 322 du 14 mars 2018 susvisé est modifié comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

Mme Magali CHARBONNEAU, Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

M. Hugues CODACCIONI, Secrétaire Général Adjoint du SGAMI de Marseille

M. Jean-Marc SOUEIX, Lieutenant-Colonel, Officier en charge des Ressources Humaines de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Myriam GARCIA, Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

M. Yves HOCDE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

Mme Françoise TAHERI, Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes Maritimes

M. Serge JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Var

M. Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse

SUPLÉANTS

Mme Céline BURES, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI de Marseille

Mme Fabienne TRUET-CHERVILLE, Directrice des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

M. Pierre SCHIES, Directeur des Ressources, de l'Immobilier et de la Logistique de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Mme Odile FRASCHINI, Directrice des Ressources Humaines et des Moyens de la Préfecture du Var

Mme Pascale CHABAS, Directrice des Moyens et des Politiques Publiques de la Préfecture de Vaucluse

M. Christian UDO, Chef du bureau personnel civil de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Magali BOUDOUX, Chef de la Division administrative à la DIPJ Marseille

M. Kevin LEDUC, Chef du Pôle RH au SGO de la DDSP 13

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

Mme Françoise CAVALIER
Mme Marie-Claude MARTIN

M. Christophe BEY
M. Jean-Marie NOYER

SUPPLEANTS

Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Mme Nathalie GIOCANTI
Mme Alexandrine OGGERO

Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Mme Sandrine RIGAUD
Mme Irène SORO

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Adjoint Administratif de 1^{ère} classe

Mme Karine APAVOU
Mme Hassania FADLAN

Mme Georgia MORALES
Mme Pascale PEDRETTI

Adjoint Administratif de 2^{ème} classe

M. Guillaume PARSZISZ
Mme Ingrid LETELLIER

Mme Nathalie FAURE
Mme Sandrine GIORDANA

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 01/06/2018

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale



Magali CHARBONNEAU

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-06-01-002

Arrêté modifiant l'arrêté région 550 du 7 juin 2017 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat.



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Direction des Ressources Humaines

Bureau des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Bernadette SOL

Tél. : 04 84 35 46 86

REGION 469

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRETE REGION 550 DU 7 JUIN 2017

PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE

COMPETENTE À L'EGARD DU CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2018 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Magali CHARBONNEAU, Sous-Préfète hors classe, Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Attachés d'Administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° Région 550 du 7 juin 2017 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Attachés d'Administration de l'Etat ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06 - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Télécopie : 04 84 35 46 00

Sur la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° Région 550 du 7 juin 2017 susvisé est modifié comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

Mme Magali CHARBONNEAU, Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

M. Hugues CODACCIONI, Secrétaire Général Adjoint du SGAMI de Marseille

M. Jean-Marc SOUEIX, Lieutenant-Colonel, Officier adjoint « Ressources Humaines » de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Serge JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Var

M. Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse

SUPPLÉANTS

Mme Françoise TAHERI, Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes Maritimes

Mme Myriam GARCIA, Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

M. Yves HOCDE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

Mme Céline BURES, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI de Marseille

Mme Fabienne TRUET-CHERVILLE, Directrice des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Attaché Hors Classe d'Administration

M. Jean-Denis PETIT

Mme Anne-Marie ALESSANDRINI

Attaché Principal d'Administration

M. Stanislas VARENNES
M. Thierry SERVIA

M. Thierry BUIATTI
M. Jean-Pierre PLISTAT

Attaché d'Administration

Mme Karine POVINHA-PERNET
M. Lionel IVALDI

Mme Dominique MAS
M. Patrick PAYAN

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 1^{er} juin 201
Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale



Magali CHARBONNEAU

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.